

L'Aristoloché

Journal instructif et satirique paraissant quand il veut

n° 5

Rédacteur : Pierre de Laubier – Abonnement : pierredelaubier.e-monsite.com

31 mars 2015

« J'ai longtemps cherché le moyen de me faire haïr de mes contemporains. » — LEON BLOY.

Voiles et vapeurs

Le port du voile dans les lieux publics donne des vapeurs à certains. Fallait-il l'autoriser ou l'interdire ? Cédant à leur pente naturelle, les députés ont opté pour la seconde solution. On se rend compte que cette interdiction est des plus délicate à faire appliquer. Mais, avant de revenir dessus, il ne faudrait surtout pas oublier un principe énoncé précédemment dans ces pages : ce qui n'est plus interdit... devient obligatoire.

Il est rare que les membres d'une assemblée élue consentent à abroger une loi qu'ils ont votée sans attendre qu'elle ait produit dans toute leur étendue ses conséquences les plus funestes. Simple obstination ou effet d'un esprit expérimental poussé jusqu'à ses dernières limites ? Il est difficile de le dire. Dans le cas de l'interdiction du port du voile dans les lieux publics, cette indolence est toutefois salutaire. Car si le voile cessait d'être interdit, il deviendrait *de facto* obligatoire ; ce qui ne manquerait pas d'avoir des conséquences inattendues.

Une fois de plus, le législateur a abordé la question à l'envers. S'il avait pris dès le début le parti de rendre obligatoire ce voile qu'il a imprudemment interdit, il aurait résolu d'un seul coup un problème qu'il n'a fait que rendre inextricable. Mais la vérité n'est pas le simple contraire de l'erreur. Une mauvaise décision entraîne un grand nombre d'inconvénients imprévus ; tandis qu'une bonne résout, sans qu'on s'y attende, bien des problèmes qu'on croyait insolubles.

La première idée qui vient à l'esprit est de faire le contraire de ce qui a été fait, et de rendre obligatoires les signes religieux propres à chaque confession : la calotte et les papillotes pour les

juifs, la barbe et le voile pour les musulmans, le pyjama orange pour les bouddhistes, et ainsi de suite, sans oublier le tablier brodé pour les francs-maçons. Cette solution aurait permis de répondre à une question que beaucoup de téléspectateurs



se posent : « Qui nous informe ? » Ou à celle-ci, qui peut s'offrir à l'esprit des électeurs : « Qui nous représente ? »

Une lacune apparaît toutefois : quel signe distinctif assigner aux chrétiens, à part la minuscule médaille qu'ils se plaisent à se suspendre autour du cou ? On friserait alors la discrimination à leur rencontre. A l'inverse, le costume des chrétiens étant tout bonnement celui de tout le monde, le christianisme prendrait l'apparence d'être la religion par défaut de ceux qui n'arborent aucun signe ostensible. Ce qui serait un curieux retour des choses, certes contraire à l'esprit du législateur ! Comment enfin vérifier que chacun porte bien le costume propre à sa religion, sinon par des tracasseries administratives à n'en plus finir ?

Les demi-mesures ne sont que des pis-aller. Celle-ci ne péchait pas par sa hardiesse ; elle était au contraire trop timorée. Le voile, et le voile intégral, étant au cœur du débat, c'est lui et lui seul qu'il faut rendre obligatoire, non seulement pour les musulmanes, ce qui ne soulève pas à priori grande difficulté, mais pour toutes, et même pour tous.

L'intégral contre l'intégrisme

Il sera dès lors aussi oiseux de se demander s'il s'agit ou non d'un signe religieux que de poser la question à propos des chaussettes ou de la cravate. On nous dit qu'aujourd'hui des femmes portent le voile au mépris de la loi, voire dans l'intention de la braver ; elles le feront désormais pour y obéir ! Coupant l'herbe sous le pied aux intégristes, les partisans les plus pointilleux de la laïcité remporteront ainsi une victoire à bon compte, simplement en retournant contre lui l'arme de l'adversaire. De même, les esprits puritains verront avec satisfaction prendre fin un laisser-aller vestimentaire qui ne s'est que trop répandu depuis le mois de mai 1968. La question de la décence des tenues à l'école sera réglée, et celle de l'uniforme sans objet.

Avant que ne s'élèvent les cris d'orfraie des féministes, horrifiées à l'idée de voir un symbole de soumission de la femme imposé par la loi, il faut insister sur le fait que le voile, devenu laïc et obligatoire, s'imposera sans discrimination non pas à *toutes*, mais à *tous*. Et gageons que celles qui le jugent humiliant pour les femmes se montreront satisfaites, dès lors que les hommes se trouveront humiliés tout comme elles.

Le spectacle de la rue ne perdra rien de son pittoresque : l'esprit frondeur et la coquetterie propres au peuple français sauront mettre de la fantaisie là où l'uniformité pourrait être à craindre. Rien n'obligera d'ailleurs à imposer au voile une couleur noire. Chaque village, chaque quartier ne tardera pas à adopter son propre style : ainsi, à Paris, on observera une dominante de bleu marine et de vert bouteille à Auteuil, Passy et Chaillot, un camaïeu délicat de parme et de fuchsia dans le Marais, des soies brochées de couleur vive du côté de la place d'Italie, des imprimés chatoyants à Barbès, tandis qu'à la Défense se déclineront toutes les nuances du gris qui sied à un quartier d'affaires, et qu'autour de l'École militaire, de stricts voiles léopard draperont les carrures de nos fiers militaires. Le voile intégral et universel sera, pour les créateurs de mode, une contrainte aussi stimulante que la règle des trois unités pour les dramaturges d'autrefois ou la versification pour les poètes.

Masques et bergamasques

Chacun se rendra vite compte que cette tenue est commode à maints égards. Outre son rôle de cache-poussière, le voile dissimulera avec avantage les rondeurs excessives. La lutte contre le racisme s'en fera un allié efficace : finis les contrôles d'identité « au faciès », rendus impraticables. Les célébrités jouiront d'un incognito auxquelles les lunettes noires qu'elles ont coutume d'arborer n'apportent qu'un bien maigre concours, et les ministres, soustraits à la curiosité (ou à la vindicte) du public, pourront enfin se rendre à leur ministère en métro, ce qui est, dit-on, leur plus cher désir. Au lieu de se cacher dans les arrière-salles, les couples illégitimes s'installeront en terrasse, au vu – mais pas au su – de tous. Monsieur dînera avec sa maîtresse à quelques tables de madame et de son amant, sans que la paix des ménages en soit troublée. Que de possibilités nouvelles pour les vaudevillistes, avec en prime un parfum de mystère vénitien !

Qui le croirait ? La santé publique y trouvera son compte par une chute vertigineuse du nombre de cancers de la peau : car les plages sur lesquels tant de malheureux font rôtir leur peau blême ne sauraient faire exception à la règle. La disparition sous des voiles pudiques des corps huileux qui s'y agglutinent me donnera peut-être envie d'y retourner un jour... Sait-on jamais ? ■